

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 mai 1986

La séance est ouverte à 11 heures.
[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

DÉMISSION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. le Président: J'ai reçu un avis du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui m'a demandé s'il pouvait faire une brève déclaration personnelle. J'ai examiné plusieurs précédents analogues, et je propose par conséquent de donner la parole au ministre immédiatement.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à annoncer aux députés que j'ai écrit hier au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander de charger une personne impartiale de faire une enquête sur les allégations de conflits d'intérêts faites dernièrement par différents journaux, médias électroniques et à la Chambre des communes. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai respecté les dispositions du Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Il subsiste toutefois assez de confusion à ce sujet pour justifier une enquête impartiale.

Compte tenu de la situation, je présente ma démission immédiatement à titre de ministre de l'Expansion industrielle régionale, conformément à nos traditions et usages parlementaires. Je signale aux députés que j'ai également présenté ma démission au premier ministre.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le chef de l'Opposition veut faire un rappel au Règlement.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, sauf erreur, nous aurons l'occasion de faire des commentaires à ce sujet dans quelques minutes, lorsque vous déclencherez le débat. J'espère toutefois que vous me permettrez de faire quelques réflexions immédiatement, à propos de cette déclaration ministérielle.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que la présidence se trouve toujours dans une situation délicate dans un cas analogue. Lorsque j'ai reçu les informations ce matin, j'ai vérifié les précédents concernant les ministres de gouvernements antérieurs. On avait soulevé la question de privilège. Le député est entre les mains de la Chambre s'il demande le droit de faire une réponse.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sans que cela porte à conséquences si le cas se présente à nouveau ultérieurement, étant donné qu'un débat sur ce sujet commence ce matin, par pure

coïncidence, nous renoncerons aux droits que nous avons peut-être et nous attendrons le débat.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis exactement du même avis que le chef de l'Opposition officielle. Je suppose que le débat va commencer, et c'est pendant ce débat que je ferai les commentaires que je voudrais faire au sujet de la déclaration du ministre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DES INFIRMIÈRES

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 11 MAI 1986

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, depuis 300 ans des infirmières compétentes se dévouent au service des Canadiens. La profession d'infirmière se développe au Canada depuis l'époque de Jeanne Mance, qui est considérée comme la première infirmière du Canada, au début du XVII^e siècle. De nos jours, les infirmières continuent à se distinguer par l'excellence des soins infirmiers qu'elles dispensent.

Depuis de nombreuses années, le 12 mai, l'anniversaire de Florence Nightingale, est déclaré Journée internationale des infirmières en reconnaissance de la contribution des infirmières dans le monde entier et dans de multiples domaines de la santé. Au Canada, les infirmières ont joué un rôle actif et précieux dans le développement de toutes les politiques de soins de santé. Leur dévouement au bien-être des Canadiens est un fait bien établi et reconnu.

Les infirmières représentent plus de 50 p. 100 des professionnels de la santé au Canada, ce qui montre bien leur importance dans notre régime de soins de santé. Il y a actuellement plus de 180,000 infirmières en exercice au Canada. C'est une profession qui touche tout le monde. Les infirmières s'occupent de tous les membres de la collectivité, des vieillards aux nouveau-nés, qu'ils soient en bonne santé ou malades. Leur présence se manifeste dans les foyers, dans la collectivité et sur les lieux de travail, et elles assurent des soins de santé dans les écoles, dans l'industrie, dans les cliniques communautaires, dans les hôpitaux, dans les établissements de soins de santé et dans toute sorte d'autres institutions sanitaires. En reconnaissance des multiples contributions des infirmières à la santé et au bien-être des citoyens de notre pays, au nom de tous les Canadiens, je déclare cette semaine du 11 mai 1986 Semaine nationale des infirmières au Canada.